

A2 – Grille d'évaluation de la présentation des réflexions sur le travail écrit et discussion technique

Candidat/e :

De :

Sujet du
travail :

Évalué par :

Structure de la grille d'évaluation

Deux indicateurs sont définis pour chaque critère. Chaque indicateur contribue jusqu'à une certaine valeur maximum au pourcentage total alloué à un critère. Lorsqu'il n'est que partiellement satisfait à un indicateur, une déduction en conséquence a lieu.

Exemple pour le critère 4 « Réflexion sur les connaissances acquises aux plans personnel et technique » : La candidate/le candidat présente d'une manière intelligible les connaissances qu'elle/il a acquises et est aussi en mesure de désigner avec clarté les compétences qu'elle/il a élargies. Le pourcentage obtenu est alors l'intégralité des 50 % possibles. Si, relativement aux compétences à développer, la candidate/le candidat donne peu d'informations, plutôt imprécises, ce point reçoit 20 % au lieu du maximum des 50 %. Pour ce critère, l'évaluation globale est par conséquent de 70 %.

La présentation des réflexions sur le travail écrit et la discussion technique sont considérées comme « réussies » si, en moyenne, tous les critères sont remplis à au moins 60 % et si aucun critère n'obtient une évaluation inférieure à 40 %.

Évaluation de chaque critère isolément

Évaluation de la présentation et de l'expression en public			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-1- Choix des points forts et principaux constats	<ul style="list-style-type: none"> • Dans sa présentation, la candidate/le candidat expose d'une manière compréhensible et approfondie deux ou trois aspects principaux de son travail écrit (max. 50 %). • Les principaux constats tirés du travail écrit sont présentés d'une manière intelligible (max. 50 %). 		
-2- Importance des résultats du travail écrit pour l'organisation et l'activité syndicale	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance des résultats obtenus pour l'organisation est justifiée et présentée d'une manière intelligible (max. 50 %). • La candidat/le candidat formule des conclusions concrètes pour son activité syndicale au quotidien (max. 50 %). 		
-3- Réflexion : procédure suivie, méthodes/instruments utilisés Gestion des défis rencontrés	<ul style="list-style-type: none"> • La candidate/le candidat réfléchit à sa manière de procéder et aux méthodes utilisées. Elle/il montre d'une manière plausible quels constats elle/il a pu faire (50 %). • La candidate/le candidat présente d'une manière intelligible les défis qui sont apparus et quelle a été l'efficacité des mesures prises (max 50 %). 		

<p>-4- Réflexion sur les connaissances acquises aux plans personnel et technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La candidate/le candidat présente d'une manière intelligible les connaissances qu'elle/il a acquises lors du traitement du sujet (max. 50 %). • La candidate/le candidat explique quelles compétences elle/il veut développer pour son activité de secrétaire syndicale/e (max. 50 %). 		
<p>-5- Outils de visualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des médias et outils adéquats sont choisis pour présenter les contenus (max. 50 %). • Dans sa présentation, la candidate/le candidat utilise d'une manière appropriée pour supports des outils de visualisation (max. 50 %). 		
<p>-6- Expression en public et langage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La candidate/le candidat s'exprime à une vitesse appropriée et respecte la durée de 20 minute impartie à la présentation (max. 40 %). • La candidate/le candidat choisit un langage compréhensible et instaure un contact avec les personnes présentes (p. ex. contact visuel, approche directe, choix des exemples, etc.) (max 60 %). 		

Évaluation de la discussion technique			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-7- Réponses données aux questions posées sur la présentation et le travail écrit	<ul style="list-style-type: none"> • La candidate/le candidat répond aux questions et traite les sujets de la discussion soumis par les expert-e-s (max 50 %). • Les réponses sont pertinentes et objectivement correctes (max. 50 %). 		
-8- Réponses données aux questions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • La candidate/le candidat répond d'une manière compréhensible et compétente aux questions complémentaires (max. 50 %). • La candidate/le candidat est en mesure de développer et de justifier des perspectives d'action syndicale complémentaires (max. 50 %). 		
9 Mise en réseau des compétences opérationnelles professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Différents aspects et perspectives sont aussi pris en considération pour l'analyse de thèmes définis (max. 50 %). • Les différentes compétences opérationnelles sont rendues visibles (max. 50 %). 		

Réussi Non réussi

Pourcentage moyen : (total / 9)	
--	--

Lieu, date : _____

Signature des expert-e-s : _____